



Société de Protection Animale 89

ROUTE DE TOUCY 89006 AUXERRE CEDEX

Membre agréé de la Confédération nationale des SPA de France à Lyon

Tél: **03.86.52.30.74**

site internet : spa89auxerre.com

E-mail : spa89auxerre@gmail.com

SIRET : 347797649000.14

CONTRAT D'ADOPTION

Numéro d'enregistrement :

Entre,

Société de Protection Animale 89 ((Association régie par la Loi de 1901)

Et,

Nom : Prénom

Adresse :

Téléphone : Profession :

Adresse Internet :

Pièces présentées : Carte d'identité n° 110792300830

DESIGNATION DE L'ANIMAL

CHIEN CHAT MALE FEMELLE AGE:

NOM :

RACE :

Poil :

Numéro d'identification :

L'animal est : Stérilisé A stériliser

CONTRIBUTION FINANCIERE :

CAUTION : Empreinte Espèces Carte bancaire Chèque

Article I:

Prenant connaissance que la Loi sur la protection de la nature de 2016 pose comme principe fondamental que "l'animal est un être vivant doué de sensibilité", il doit donc bénéficier de la considération et du respect dus à tout être vivant, et donc: qu'il est du devoir de **L'ADOPTANT** de considérer l'animal comme un membre de la famille, ce qui implique qu' 'il s'engage à le faire vivre à ses côtés (éventuellement à l'intérieur de la maison ou de l'appartement), à bien traiter l'animal (spécialement à ne pas le laisser attaché, ou enfermé sur un balcon), à le nourrir, et lui prodiguer des soins convenables. Il ne devra jamais être laissé en liberté sans surveillance.

Article II:

L'ADOPTANT s'engage à communiquer à la **SPA 89** chacun de ses changements. La carte d'identification de l'animal parviendra directement à l'adoptant par le biais d'ICAD.

Article III:

L'ADOPTANT qui désire se séparer de l'animal doit le restituer obligatoirement à la **SPA 89** au refuge d'Auxerre. Il s'interdit de faire reproduire l'animal dont il a la garde.

Article IV:

Si l'animal s'échappe ou décède, **L'ADOPTANT** doit aviser la **SPA 89**.

Article V:

La **SPA 89** déclare que les chiens et les chats sont vermifugés, tatoués, vaccinés, et stérilisés, sauf exception (voir article VI)

Aucun chat n'est testé FIV/FELV, sauf cas exceptionnel.

Une contribution à l'adoption), est demandée à **L'ADOPTANT** pour chaque animal adopté.

Article VI:

Si lors de son adoption, l'animal n'est pas encore stérilisé en raison de son jeune âge, **L'ADOPTANT** s'engage à faire parvenir à la **SPA 89**, entre le 6^{ème} et 8^{ème} de l'animal, un certificat de stérilisation établi par un vétérinaire. La stérilisation est obligatoire.

Une caution de 300,00 euros pour les chiens et les chats sera demandée à l'adoptant et ce, si l'animal n'a pas encore été stérilisé le jour de son adoption. Cette caution sera restituée contre présentation de la facture de stérilisation dûment établie par le vétérinaire. Si pour des raisons médicales graves, cette stérilisation n'est pas possible, l'adoptant devra fournir un certificat du vétérinaire précisant la cause de non stérilisation. Passé le délai de 8 mois, si l'animal n'a pas été stérilisé, la caution ne sera pas rendue.

L'adoptant est totalement responsable de l'animal dès que celui-ci quitte le refuge. Aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera pris en charge par la SPA 89 AUXERRE. En cas de contestation, le Conseil d'Administration sera seul compétent à délibérer sur la suite à y donner.

Article VII:

L'ADOPTANT s'engage à faire tous les vaccins de nature à garantir le bon état sanitaire de l'animal.

Article VIII:

L'ADOPTANT est avisé qu'il ne devra sous aucun prétexte, et même pour une très courte période, laisser l'animal sans surveillance aux côtés ou à proximité d'un enfant ou d'une personne particulièrement fragile.

Article IX:

L'ADOPTANT s'engage à recevoir l'enquêteur SPA 89 chargé du contrôle de l'animal, sur présentation de sa carte, afin qu'il puisse s'assurer du bon état et des bonnes conditions de vie de ce dernier.

Article X:

Les conditions d'adoption telles qu'elles résultent du présent contrat et des textes réglementaires et légaux, ont été portées à la connaissance et expliquées à L'ADOPTANT et devront être celles effectivement réservées à l'animal ; l'engagement de L'ADOPTANT à respecter chacune des obligations visées ci-dessus est la condition expresse et déterminante de l'accord de la SPA 89 pour la remise de l'animal à L'ADOPTANT. Le non-respect d'un seul article du contrat d'adoption entraînera la résolution du présent contrat d'adoption ; la SPA 89 sera alors fondée à reprendre l'animal sans préavis. Une poursuite pénale contre L'ADOPTANT défaillant pourra être engagée, notamment dans le cas de fausses déclarations. **Les sommes versées lors de l'adoption, resteront en tout état de cause acquises à la SPA 89.**

Article XI:

En cas de retour de l'animal au refuge sur décision de l'adoptant, la SPA 89 ne remboursera pas la contribution financière versée lors de l'adoption.

Article XII:

Les parties s'engagent à régler leurs éventuels différends par la voie amiable et, en cas d'échec, par la voie judiciaire.



Société de Protection Animale 89

(Association régie par la Loi de 1901)

Membre agréé de la Confédération nationale des SPA de France à Lyon

Adresser la correspondance à :

SPA 89
Route de Toucy
89000 AUXERRE

Tél: **03.86.52.30.74**

e-mail : spa89auxerre@gmail.com

Site internet : spa89auxerre.com

SIRET : 347797649000.14

ATTESTATION D'AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e)

Demeurant :

Donne autorisation dans le cadre du droit à l'image, à la SPA 89 AUXERRE, de diffuser la photo sur son site internet.

En aucun cas, mon image ne devra être diffusée sur un autre site, quel qu'il soit, sans mon autorisation.



Société de Protection Animale 89

ROUTE DE TOUCY 89006 AUXERRE CEDEX

(Association régie par la Loi de 1901)

Membre agréé de la Confédération nationale des SPA de France à Lyon

Tél: **03.86.52.30.74**

E-mail : spa89auxerre@gmail.com

SIRET : 347797649000.14

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En conformité avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données, REGLEMENT UE2016/679

A

Suivant le principe de responsabilité du RGPD, nous vous informons que :

1) Vos données personnelles font l'objet de traitements par la SPA 89 AUXERRE.

Les données des adoptants ou des abandonnants d'animaux (principalement nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone et adresse e-mail) enregistrées par nos services, dans notre établissement sont utilisées pour les finalités suivantes :

- . Rédaction de contrat d'adoption,
- . Rédaction de certificat d'abandon,
- . Rédaction contrat bénévole

2) Vos données peuvent être partagées avec des organismes dans le cadre d'obligations légales tels que :

. l'I-CAD : Société d'Identification des Carnivores Domestiques, délégataire officiel chargé de permettre l'enregistrement des animaux dans le fichier d'identification des carnivores domestiques

3) Maintenant, c'est à vous de nous dire ce que vous souhaitez faire :

J'accepte de recevoir des courriers, e-mails dans le cadre de la vie de la SPA 89 AUXERRE

J'accepte que la SPA 89 AUXERRE utilise des photos ou vidéos de mon animal pour un usage externe (site, bulletin d'info et Facebook)

Je refuse que la SPA 89 AUXERRE utilise des photos ou vidéos de mon animal pour un usage externe (site, bulletin d'info et Facebook)

4) Durée de conservation des données

Vos données sont conservées par le secrétariat pendant 5 ans.

5) Vous disposez de droits concernant la protection de vos données personnelles

Conformément aux réglementations françaises et européennes sur la protection des données personnelles, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès à vos données
- Droit de rectification et d'effacement des données,
- Droit à la limitation, du traitement,
- Droit d'opposition au traitement,
- Droit à la portabilité de vos données,
- Droit de définir le sort de vos données après le décès,
- Droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer votre demande par courrier, en justifiant votre identité, à l'adresse de la SPA 89 AUXERRE.

Le (la) soussigné(e),

Autorise la structure ci-dessus au traitement des données à caractère personnel, selon les modalités exposées dans ce document.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des 6 pages ci-dessus.

Fait à Auxerre, le

Signature de l'Adoptant